

FACEJ

Fonds d'Appui à la Création d'Entreprise par les Jeunes

I. Objectif du projet

Création de 1 430 entreprises (1 100 entreprises en création et 330 PME)

II. Zones d'intervention

La région de Sikasso et le district de Bamako, ainsi que les zones urbaines de Koulikoro, Kati, Ségou et Tombouctou

III. Critères

1. Être titulaire d'un diplôme minimum de CAP ou Certificat de Formation Professionnelle ;
2. Être âgé de 18 à 30 ans pour le jeune en création d'entreprise (Start Up) ;
3. Être âgé de 18 à 35 ans pour le jeune en développement d'entreprise.

IV. Conditions de financement

Startup :

- ✚ Apport numéraire du jeune : 10% du montant du Plan d'Affaires dans un compte ouvert dans une banque ou une IMF partenaires du FACEJ ;
- ✚ Financement de base : 2 000 000 FCFA au taux de 8% rétrocédé après remboursement ;
- ✚ Prime « projet vert ou innovant » : 25% du Plan d'Affaires ---- Max : 1 000 000 FCFA, (début Proj.)
- ✚ Prime « projet avec création d'au moins 2 emplois salariés » :
: 25% du Plan d'Affaires --- Max : 1 000 000 FCFA, (début Proj.)
- ✚ Prime « crédit bancaire » quand le montant du prêt dépasse le financement de base,
: 25% du crédit ----- Max : 1 000 000 FCFA, (Fin Proj.)

Total maximum du financement FACEJ – START UP : 5 000 000 FCFA

Tout financement supplémentaire se fera dans le cadre de prêt bancaire négocié avec la banque partenaire et éventuellement en actionnant une garantie du FGSP.

Nota Bene

Un projet est dit innovant = nouvelle technologie ou technologie introduite dans la localité pour la ère fois, social innovant = secteur réputé masculin porté par une femme (mécanique, électricité), vert = énergies solaires ou systèmes économiseurs d'eau et traitement des déchets, cette prime est versée sur le compte du jeune entrepreneur en début d'exécution ;

Entreprise en croissance :

- ✚ Contribution de : 40 % du montant du plan d'affaire dont 10 % minimum en numéraire dans un compte ouvert dans une banque ou un IMF partenaires du FACEJ ;
- ✚ Financement de base : 5 000 000 FCFA au taux de 8% rétrocédé après remboursement ;
- ✚ Prime « projet vert ou innovant » : 25% du Plan d'Affaires --- Max : 1 000 000 FCFA, (début Proj.)
- ✚ Prime « projet avec création d'au moins 4 emplois salariés » :
: 25% du Plan d'Affaires --- Max : 1 000 000 FCFA, (début Proj.)
- ✚ Prime « crédit bancaire » quand le montant du prêt dépasse le financement de base,
: 25% du crédit ----- Max : 1 000 000 FCFA, (Fin Proj.)

Total maximum du financement FACEJ – Croissance : 8 000 000 FCFA

Tout financement supplémentaire se fera dans le cadre de prêt bancaire négocié avec la banque partenaire et éventuellement en actionnant une garantie du FGSP